

Compte-rendu du Conseil d'Administration plénier du 29 septembre 2014

par les élus des listes « Ensemble à Tours, pour une université pluridisciplinaire et collégiale » soutenues par la FSU (SNESUP, SNEP, SNCS) et l'UNSA-Sup-Recherche.

**Rappel : vos élus des listes EàT au Conseil d'Administration sont :
Florence Alazard et Marc Desmet.**

Loïc Vaillant accueille M. Thibaut Coulon, nouvel administrateur qui représente la ville de Tours.

Le Président donne quelques informations sur les chiffres de la rentrée. Au 30 juin 2014, pour l'année 2013-2014 : 24 761 inscriptions d'étudiants.

Cette année, en comparant les chiffres de date à date, sur l'ensemble de l'université : + 2 %. Pour les L1, c'est une augmentation de 8 % (avec des variations, + 13 % en Droit-Sciences Économiques).

1. Approbation du compte-rendu du CA du 7 juillet 2014 Adopté à l'unanimité.

2. Convention avec la ville de Tours

Il y avait depuis longtemps des partenariats mais pas de convention. Il s'agit aujourd'hui d'une convention-cadre, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas, par la suite, des financements. Elle est signée pour 6 ans, mais les actions à mettre en place sont déterminées chaque année par un comité de pilotage. Thibaut Coulon précise la démarche : Tours serait la 2^{ème} ville de France à signer une convention-cadre. L'idée est d'identifier tous les sujets sur lesquels il est possible de travailler ensemble, y compris lorsque les compétences de la ville ne sont pas concernées (voir par exemple la question des coûts du transport public : c'est un problème qui relève de l'agglomération, mais la ville de Tours s'y intéresse et suggère de porter la question devant les instances de Tours +). Il s'agit aussi de « fixer un cadre large et simple pour avoir des ambitions communes sur l'espace tourangeau ».

Benoît Wolf se réjouit que la convention soit soumise au vote du CA. Il s'interroge sur le contenu : absence de l'université du temps libre, quid de l'intervention des agents de la ville dans les formations de l'université. Thibaut Coulon répond à ses questions : le Conseil municipal de Tours a apporté, lors d'une délibération de juillet, son soutien à l'UTL ; le recensement des agents de la ville qui interviennent à l'université a surtout pour but d'une part de donner une meilleure visibilité à ces participations et d'autre part de permettre une réciprocité puisqu'il est dommage que la ville se prive de l'expertise des universitaires.

La convention est adoptée à l'unanimité.

3. Statuts de la ComUE

Le Président rappelle le vote du mois de juillet sur les principes : le même texte a été voté partout, sauf à Poitiers qui n'a pas voté sur les principes de la structure juridique, mais seulement sur les actions en commun. Le CNRS est potentiellement intéressé, mais c'est loin d'être sûr, la décision devrait être prise dans le courant du mois d'octobre. L'INSERM et le BRGM ne souhaitent pas être membre. Le Président rappelle quelques points importants. La ComUE est inter-académique et elle n'est pas la seule. Elle s'appellera « université Léonard-de-Vinci ». Le siège social sera le Futuroscope (qui a été préféré à Sainte-Maure-de-Touraine, centre géographique de l'espace concerné). Elle portera le prochain contrat stratégique pour la période 2018-2022. Il faut distinguer les membres, les membres associés (CHU par exemple), les partenaires (EPST ou établissements étrangers). L'université est « confédérale, avec un modèle organisationnel en réseau, de dimension européenne et de visibilité internationale ». En matière de formation : élaboration d'une offre de formation globale concertée ; la compétence du niveau L reste fondamentalement et structurellement liée aux établissements, la compétence au niveau M est dans les établissements (mais M co-accrédités + M internationaux accrédités par la ComUE), préparation aux agrégations communes, formation à distance. La seule compétence réellement transférée à la ComUE est le doctorat, avec des ED de la ComUE (2018). Réponse à des Appels d'Offre structurants en commun : élaboration d'un projet I-SITE, réponse aux appels d'offres co-Fund. Compétence de la nouvelle ComUE : volet commun du contrat de site, mise en place de nouveaux projets partagés ; mise en place d'un doctorat unique et signature commune ; définition d'une politique numérique ; communication relative à la ComUE. Fonctionnement : la mise en œuvre des projets sera confiée aux établissements fondateurs selon des modalités qu'ils définiront projet par projet ; les personnels restent dans l'établissement d'affectation ; pour la mise en œuvre d'un projet partagé, faculté est donnée à ceux qui auront manifesté leur accord exprès d'être mis à disposition totale ou partielle de la ComUE, dans les règles habituelles de la fonction publique. La ComUE est administrée par un CA de 44 membres, assisté d'un conseil des membres et d'un conseil académique de 90 membres.

Loïc Vaillant rappelle que le ministère attend une version définitive le 1^{er} décembre. Le prochain CA devra donc voter sur une version commune et définitive. Aujourd'hui, c'est une proposition de discussion avec le ministère : le vote permettra de faire remonter cette version-là au ministère. Des propositions d'amendements seront également votées aujourd'hui.

J. M. Houpert intervient pour rappeler les inquiétudes qui se sont manifestées à l'occasion du congrès de l'université. Il propose des amendements : le premier concerne le préambule et suggère que le nom de la ComUE soit plutôt « université confédérale Léonard-de-Vinci ». Le deuxième amendement : au paragraphe 3, supprimer le terme de « secteurs d'excellence complémentaires ». Le troisième amendement : déséquilibre de la présentation générale qui laissait les SHS sur le bord de la route donc dans l'article 4, ajouter « et de formation » à propos de la synergie. Enfin, un amendement qui concerne la façon dont les élus, art. 7 : plutôt que « désignées d'un commun accord », « élues par ».

Les **élus EàT** interrogent JM Houpert qui, à plus d'une reprise, a utilisé des « on » et des « nous » pour qualifier les promoteurs de ces amendements : qui désignent ces pronoms ? JM Houpert précise que ce sont les élus qui soutiennent Loïc Vaillant qui, après s'être réunis, ont formulé ces propositions.

Benoît Wolf rappelle la position prise par son syndicat dans la déclaration liminaire avant le CT. Il la reprend devant le CA.

Les **élus EàT** prennent la parole : ils ne vont pas réitérer les remarques déjà formulées lors des précédents CA, mais la lecture des statuts impose de nouvelles réflexions. Ils commencent par rappeler qu'ils représentent aussi des collectifs : non seulement les élus EàT des trois conseils, mais aussi les sections FSU des cinq universités concernées par le projet de ComUE et qui n'ont pas eu besoin de cette dernière pour s'entendre et travailler ensemble. Après avoir produit un premier texte d'analyse en juillet (diffusé à toutes les adresses univ-tours), elles ont rédigé le texte d'une motion qui pourrait être adoptée par les CA des universités (Poitiers l'a déjà adopté le 26 septembre) et qui propose une alternative en suggérant que la loi soit amendée pour favoriser non plus les regroupements tels qu'ils sont imposés, mais des mises en réseaux, chaque établissement pouvant participer à plusieurs réseaux. Ensuite, les élus EàT énumèrent les problèmes :

— ils trouvent d'abord étrange que le Président n'ait pas rappelé le vote du CT : aucune voix favorable ne s'est exprimée en faveur des statuts de la ComUE. Il serait bon de ne pas l'oublier.

— le terme de « service public » est absent aussi bien du projet stratégique que des statuts : cette omission est tout à fait significative, en plus d'être déplorable.

— la question du nom de cette ComUE a été longuement débattue pendant le congrès. Les **élus EàT** remarquent que ce n'est pas en ajoutant simplement le terme « confédérale » au nom de l'université que le risque pratique de l'intégration sera éloigné ! On remarque une contradiction entre les pétitions de principe (« confédéral », « mise en réseau », termes qui revenaient fréquemment dans la présentation du président) et les statuts eux-mêmes qui organisent en réalité tout le contraire. D'ailleurs, lorsqu'on lit les statuts, on voit bien où se niche le risque : il est dit p. 4 que « en accord avec les membres, dans le cadre du projet partagé, la COMUE coordonne particulièrement la cohérence d'ensemble des actions des établissements liées à la politique et à la stratégie de : », suit une liste incroyable de missions parmi lesquelles « la réussite en licence, le continuum de formation bac -3 bac +3, l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants, l'orientation active et l'admission post bac, le transfert et la diffusion des connaissances, un système de ressources documentaires », etc. Autant dire que la ComUE aura son mot à dire sur l'ensemble de la vie des établissements.

— la question des moyens est aberrante. Après l'article 4 qui énumère les compétences phénoménales de la ComUE, l'article 5 consacré à leur mise en œuvre dit, d'une manière assez laconique, que « Pour mettre en œuvre ses compétences, la COMUE dispose d'un délégué général. La COMUE s'appuie prioritairement sur les services des établissements membres, ou sur des mises à disposition de personnels ». Ce sera moins de personnel dans les universités, plus de travail pour les collègues, plus de précarité.

— doctorats ComUE et certains (mais « certains » seulement) Masters : découplage de la recherche et de la formation ; un enseignement universitaire à deux vitesses.

— ISITE : la recherche elle-même sera à deux vitesses, puisque l'argent coulera à flots sur certaines thématiques quand d'autres devront se serrer la ceinture. Évidemment, c'est sur

— comment ne pas avoir de crainte sur le maintien et la défense de certaines formations quand la stratégie explicite de la ComUE est « l'harmonisation et la rationalisation de l'offre de formation » (p. 4 du projet stratégique) ? Quelques pages plus loin (p. 6), on peut lire un paragraphe très inquiétant sur cette question de la rationalisation de l'offre de formation : il dit tout et son contraire, par exemple qu'il faut éviter la compétition entre sites (des formations identiques ?) mais maintenir un certain niveau de redondance... Rien de très encourageant, donc !

— beaucoup a déjà été dit sur la sous-représentation des personnels dans le CA de la ComUE, les **élus EàT** insistent particulièrement sur un autre aspect de ces statuts : la contrainte exercée par le conseil des membres (les présidents des sites universitaires) sur le CA qui ne peut délibérer qu'en conformité. C'est vraiment une pratique anti-démocratique et qui ne contribuera pas à rapprocher les personnels des instances qui les gouvernent et qui les gouverneront de plus en plus.

— pour répondre à B. Wolf qui caricature les propos des élus EàT : personne n'a jamais dit que les ComUE tomberont aux mains du grand capital. Il n'y a d'ailleurs aucune raison qu'il tombe en ses mains et c'est bien le problème : le capital est malin, il n'a pas besoin de s'implanter ici ou là pour que ses objectifs soient satisfaits. Quant à l'idée selon laquelle on pourra élire comme personnalités extérieures du CA de la ComUE des représentants d'organisations syndicales, les élus EàT sont assez estomaqués de l'entendre formulée ici. Ils rappellent que, lorsqu'il avait fallu désigner les personnalités extérieures du CA de Tours, ils avaient suggéré un représentant départemental de la CGT et que cette proposition avait été rejetée par le CA en question !

JM Houpert souhaite répondre aux élus EàT. Il assure que non, « confédéral » veut bien dire que les universités sont indépendantes. JM Houpert interroge ensuite les élus EàT sur l'expression « 'la communauté universitaire' rejette la ComUE » : qui est cette communauté ? JM Houpert soutient que puisque le CA a voté majoritairement pour la ComUE, on ne peut pas dire le contraire. Enfin, il leur demande quel sens cela aurait de demander un moratoire ? Les élus EàT insistent sur le fait que l'amendement sur le nom de l'université ne changera pas sa nature et qu'il reste de nature cosmétique : pour preuve, les compétences finalement assez étendues de la ComUE, même sur des sujets qui ne seront pas étiquetés « ComUE ». Ensuite, les élus EàT répondent qu'ils ne contestent évidemment pas la légitimité d'un CA dont ils sont aussi membres. Mais la communauté universitaire ne saurait se réduire à ce CA, car c'est aussi : les organisations syndicales, les associations (type SLU, ou sociétés savantes), le CNESER, et tous les collègues avec qui on discute. Enfin, ils précisent que la demande de moratoire était celle du CNESER formulée au printemps dernier dans un contexte précis. Elle peut toujours avoir un sens si, comme le propose les élus EàT avec la motion commune, il s'agit de revoir la loi pour proposer un nouveau cadre législatif. Et ce n'est pas absurde si on observe le contexte précis

de cette fin de mois de septembre avec l'HESAM (une des ComUE parisiennes) qui se casse la figure puisque 4 de ses membres ont choisi de la quitter.

Loïc Vaillant rappelle que le CA a déjà voté sur la participation de l'université de Tours et qu'il n'y a pas à revenir dessus, même s'il comprend bien que des oppositions puissent toujours s'exprimer.

Les **élus EàT** reviennent sur la question des moyens : cette ComUE ne sera pas accompagnée de moyens. Or le contexte budgétaire est incompatible avec la création de cette ComUE. Loïc Vaillant comprend cette inquiétude, il rappelle que pour la création des PRES il y avait eu 1 million d'€ puis plus rien. Cette fois, il n'y a rien dès le départ ! Mais des supports équivalents à 350 ETP seront mis sur la politique de site pendant 3 ans, les ComUE pouvant gérer comme elles le souhaitent cette mise à disposition.

La discussion se poursuit sur ses sujets. Le président propose ensuite de faire d'abord voter chacun des amendements proposés par les élus en début de séance, puis de faire un vote global sur les statuts amendés.

Les **élus EàT** s'abstiennent sur tous les amendements. Ils votent **contre** la version 0 des statuts.

4. La démarche qualité

Objectif : partage de l'expérience, accompagner les enseignants dans la formation-réflexion, soutien en cas de difficultés. Présentation de CAPE : Centre d'Accompagnement à la Pédagogie pour les Enseignants.

Il est rappelé que c'est un service ouvert à tous, qui repose sur la démarche de chacun et le volontariat.

5. Prévisions d'utilisation des emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs vacants pour l'année 2015-2016

C'est une campagne d'emplois qui a les mêmes caractéristiques que les précédentes : tout poste vacant a vocation à être redéployé. Mais il y a du nouveau : des gels de poste, les contraintes budgétaires pèsent. En regardant le ratio masse salariale/recettes : 84 % en 2010, 2013 : 82 %, 2014 : 83 % donc une masse salariale « qu'on ne sera pas capable d'assumer ». Il faudra donc réfléchir à des solutions : que fait-on par exemple du préciput ? comment penser l'organisation des services ?

Alain Roncin intervient sur la répartition des masses : il souligne que c'est la première fois qu'on en parle dans un CA de rentrée. Il a été rapidement inquiet dans la mise en place de cette répartition : les ressources n'évoluent guère ; pour les dépenses, priorité a été donnée à la mise en place de la masse salariale, puis le fonctionnement. Alain Roncin souligne qu'il n'est plus possible de demander un effort aux services, donc la dotation a été reconduite. Mais l'équilibre est déjà menacé, ce qui signifie qu'il n'y aura pas de COM dans les composantes cette année. La commission des moyens propose de suspendre tout investissement pour 2015, à titre personnel Alain Roncin conseille de réfléchir dès maintenant à la construction du budget 2016. Cas particulier du GVT : pyramide pas favorable cette année (moyenne nationale 0,6 à 0,7 % ; à Tours : 1, 21 % soit 500 000 €).

Les élus EàT ont fait le compte : 19 postes ne sont pas mis au concours et réservés à l'emploi contractuel, 2 postes sont « supprimés », 3 sont « gelés » et 4 « non publiés ».

Les élus EàT votent contre la liste globale.

6. Commission consultative des doctorants contractuels :

Possibilité d'élire des paires représentant/suppléant (avec un mandat de 3 ans), le vote par correspondance n'a pas été accepté.

Vote favorable à l'unanimité.

7. Compte-rendu du CEVU (CMVU) du 11 septembre 2014

Les stages, la réorganisation administrative et la création du Service des Études et de la Formation, des modifications de maquettes.